

Questions au Feuilleton

LE BUDGET DE PETRO-CANADA POUR 1980-1981

Question n° 2074—**M. Towers:**

1. Quel est le budget actuel de Petro-Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1981?
2. Quel montant de ce budget est réservé à l'exploration pétrolière et gazière?
3. Quel pourcentage du budget est réservé à l'exploration?
4. Petro-Canada est-elle présentement partie à des contrats d'exploration et, le cas échéant, à combien?
5. Petro-Canada a-t-elle accordé seule des contrats d'exploration et, le cas échéant, combien?
6. a) Petro-Canada lance-t-elle des appels d'offres publics pour les contrats de préparation d'emplacement, de forage et de service, b) des contrats de ce genre ont-ils été accordés sans appels d'offres et, le cas échéant, (i) combien (ii) de quelle valeur dans chaque cas?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Voici la réponse de Petro-Canada: 1. 1980—435 millions de dollars.

2. 228,6 millions de dollars.
3. 52,6 p. 100.
4. Oui. 1980—26 contrats.
5. Oui. 1980—163 contrats.
6. a) Petro-Canada a pour politique de faire des appels d'offres pour les achats dépassant \$10,000, les travaux de construction dépassant \$50,000, les services géologiques et géophysiques excédant \$200,000.

b) 1980

Dans certains cas, les contrats ont été accordés par voie de négociation parce que l'entrepreneur était le seul disponible dans certains endroits éloignés ou qu'il était le seul capable d'effectuer les travaux nécessaires. Dans d'autres cas, le contrat visait du matériel nécessaire pour répondre à des normes établies antérieurement et disponible chez un seul fournisseur.

(i)	(ii)
3 travaux de construction	\$2,200,000
2 services de forage	
(contrats: 1 à 2 ans)	\$1,315,000
2 services de forage	
(contrats: 3 à 5 ans)	\$103,300,000
2 services géophysiques	\$850,000
1 étude environnementale	\$250,000
10 fourniture de matériel et de	
matériaux	\$8,900,000

LE PROGRAMME DES SERVICES COMMUNAUTAIRES—**M. HARRY SHORTEN**Question n° 2099—**M. McGrath:**

1. Le Programme des services communautaires du ministère des Pêches et des Océans a-t-il été entièrement intégré aux bureaux administratifs régionaux et de district du Ministère?
2. Quelles sont les fonctions et responsabilités de M. Harry Shorten, du Nouveau-Brunswick?
3. Le contrat de M. Shorten a-t-il été renouvelé et, le cas échéant, pour quel montant?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): 1. Oui. Le Programme des services communautaires (y compris ses agents) est administré localement par le gestionnaire du secteur alors que le bureau régional s'occupe de la coordination et de l'évaluation du Programme.

2 et 3. Le contrat de M. Shorten s'est terminé en juin 1980.

L'ACCORD BILATÉRAL SUR LES PÊCHES—LE CANADA ET LA CEE

Question n° 2100—**M. McGrath:**

Quelles sont les conditions de l'accord bilatéral sur les pêches récemment conclu entre le Canada et la Communauté économique européenne?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Un accord de pêche bilatéral à long terme a été négocié entre le Canada et la CEE, sous condition d'en référer, mais n'a pas encore été ratifié par les deux gouvernements. Le projet d'accord comprend les éléments suivants: 1) collaboration pour la préservation des stocks se trouvant au-delà de la zone canadienne de 200 milles; 2) collaboration pour la recherche scientifique; 3) collaboration pour la solution des problèmes posés par les bateaux d'autres pays, qui nuisent à la préservation des stocks, en dehors de la zone canadienne de 200 milles; 4) protection des stocks canadiens de saumon de l'Atlantique au large de la côte du Groenland; 5) affectation limitée de morue et de calmar pour les bateaux de la Communauté; 6) réduction des tarifs d'importation de la CEE sur des quantités fixes de produits de la morue, du sébaste et du hareng, sous diverses formes.

M. PETER NICHOLSON

Question n° 2140—**M. Crosby:**

1. M. Peter Nicholson travaille-t-il ou a-t-il déjà travaillé au bureau du ministre responsable de la Santé et du Sport amateur et, le cas échéant, à quel titre?
2. Quelle rémunération reçoit-il ou recevait-il au bureau du ministre et lui a-t-on payé ou remboursé des dépenses personnelles ou autres?
3. Quels titres et compétences étaient requis pour le poste occupé par M. Nicholson et ce poste a-t-il été annoncé ou offert à d'autres candidats?
4. M. Nicholson a-t-il été ou sera-t-il nommé juge à la cour de comté de la Nouvelle-Écosse?

L'hon. Gerald Regan (ministre du Travail): 1. M. Peter Nicholson, C.R., a travaillé à titre d'adjudicataire autonome en vertu d'un contrat de services personnels afin de fournir des services de conseil au ministre du Travail responsable de la Condition physique et du Sport amateur.